

# COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

## Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis  
De 14 heures à 17 heures  
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

### Réunion du Mercredi 26 Février 2020 P.V. N° 27

**Président** : M. Guy BOUCHON

**Délégué du C.D.** : M. William PONT

**Secrétaire** : M. Emile TASSISTRO

**Présents** : Mme Bernadette GIRARD - MM. Emile ASENSI – Pierre COLETTI – Jean Pierre FRANCESCHINI - Gérard LUBRANO - Gérard MAURIZIO – André MICHEL – Francis MINISCALCO - Yves MOLINES – Ange MURATI

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

### ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier

- Modification d'horaire

- Matches à jouer

- Traitement des feuilles de match

### FORFAIT GENERAL

**D1 - FC LA SEYNE - Avec amende financière de 458 €.**

*Ce forfait général intervenant après la date prévue au calendrier pour le dernier match « aller » seuls les résultats des matchs « aller » sont conservés, tous les matchs « retour » étant gagnés sur le score de 3 à 0 par les clubs (art 64.1 des R.S. du District).*

Le forfait de l'équipe supérieure d'un club entraîne automatiquement le forfait général des équipes inférieures. De ce fait l'équipe D4 du FC Seynois se trouve forfait général.

### CHANGEMENT D'HORAIRE

#### D4 poule A

**FC LE REVEST** : Demande à jouer le match de D4 poule A contre Young Caritas Var 83 du 15/03/2020 à 18h00.

Vu accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 15/03/2020 à 18h00.

## Matches à jouer

*Le 08 MARS 2020*

### D1

ST CYR AS 1 / ST MANDRIER 1 du 15/12/2019 (50051.1)

### D3 poule A

ST CYR AS 2 / ST MANDRIER 2 du 15/12/2019 (50249.1)

### D4 poule A

FC LE REVEST 1 / US VAL D'ISSELE 2 du 19/01/2020 (50535.1)

*Le 29 MARS 2020*

### D3 poule A

LA VALETTE 3 UA / JS LE MOURILLON 1 du 22/03/2020(50240.2)

### D4 poule A

US VAL D'ISSELE 2 / ENT PIVOTTE SERINETTE TOULON 1 du 19/04/2020 (50511.2)

## DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

*Journée du 23 février 2020*

### D1

SC DRAGUIGNAN / FC LA SEYNE  
LE LAVANDOU / LA LONDE  
T. HOPITAL / CUERS PIERREFEU  
ST CYR / ESTEREL  
SOLLIES FARLEDE / COGOLIN  
SIX FOURS LE BRUSC / ST MANDRIER

### D2 Poule A

FREJUS ST RAPHAEL / HYERES FC  
SANARY / SC TOULON  
RAMATUELLE / CUERS PIERREFEU  
LA LONDE / STE MAXIME  
LA CADIERE / COGOLIN  
LE PRADET / TREMPIN FC

### Poule B

CARQUEIRANNE LA CRAU / CANNET DES MAURES  
PAYS DE FAYENCE / ST MAXIMIN  
BORMES / GRIMAUD  
LORGUES / BESSE SPORTS  
LES ARCS / MAR VIVO  
PUGET SUR ARGENS / LA VALETTE

### D3 Poule A

OLLIIOULES / JS MOURILLON  
SANARY / LA VALETTE  
T. HOPITAL / GARDIA CLUB  
ASPTT HYERES / MAR VIVO  
LE PRADET / ST MANDRIER

### Poule B

US VAL ISSELE / BELGENTIER

SC NANS / LE VAL BESSILLON  
ROCBARON / VIDAUBAN  
ST MAXIMIN / BESSE SPORTS  
SOLLIES FARLEDE / BRIGNOLES  
CARCES / BARJOLS

**Poule C**

SC DRAGUIGNAN / PLAN DE LA TOUR  
RC LA BAIE / TRANS  
LA LONDE / GRIMAUD  
LORGUES / ST TROPEZ  
PUGET SUR ARGENS / CALLAS CANTON

**D4 Poule A**

LE REVEST / JS BERTHE  
LA CADIERE / ASPTT HYERES  
PIVOTTE SERINETTE / YOUNG CARITAS  
ST ZACHARIE / GARDIA CLUB

**Poule B**

RC LA BAIE / SALERNES  
FA FREJUS / TRANS  
ROCBARON / TOURVES

---

## DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

---

**D2 poule A**

STE MAXIME / LA CADIERE du 09.02.2020

**D3 poule A**

ASPTT HYERES / ST CYR du 26.01.2020  
ST CYR / JS BEAUSSETANNE du 23.02.2020

**D4 poule A**

OLLIOULES / US VAL ISSOLE du 23.02.2020

**Poule B**

VAL DES ROUGIERES / ST MAXIMIN du 23.02.2020  
RIANS / ROQUEBRUNE du 23.02.2020

---

## FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

---

**1<sup>ère</sup> parution**

**D4 poule B**

LE LAVANDOU SPO 2 / PIGNANS US 1 du 23/02/2020 (51975.2)

---

*Prochaine Réunion  
Mercredi 4 Mars 2020*

**Le Président** : Guy BOUCHON  
**Le Délégué du C.D.** : William PONT  
**Le Secrétaire** : Emile TASSISTRO